

**FNEEQ**



**CSN**

# **Rapport synthèse de l'enquête sur l'intégration des TIC à l'enseignement**



**Comité école et société**

**Document présenté  
à la réunion du conseil fédéral  
des 4, 5 et 6 décembre 2002**



Lors de la réunion du conseil fédéral de la FNEEQ, tenue en mai 2001, un mandat a été donné au comité école et société à l'effet d'effectuer une enquête dans les trois regroupements de la fédération, afin de connaître la situation relative à l'usage des TIC dans l'enseignement. Un débat a eu lieu sur le document *La profession enseignante face aux TIC*. La première piste de travail soumise comportait différents aspects à élucider.

### **Une enquête nécessaire**

*D'abord, des enquêtes locales doivent être faites dans tous les ordres d'enseignement pour mieux connaître la situation actuelle. Quel établissement a déjà son plan de développement des TIC ? Quel collègue fait déjà de l'enseignement à distance ? Quelles expériences ont été faites dans certains cours du programme régulier ? Quelle est actuellement l'utilisation faite de didacticiels dans les programmes de la formation technique ? Existe-t-il des consortiums avec les entreprises privées et certains collègues ? Il faut aussi mieux connaître la situation des établissements d'enseignement privé : lesquels ont déjà pris le virage des TIC ? Quelle est la situation dans les universités en matière d'enseignement à distance et en enseignement informatisé ? On peut deviner l'existence d'un développement inégal de chacune de ces dimensions à travers les réseaux et les établissements. Il serait utile d'en obtenir un portrait mis à jour, autrement que par les associations patronales qui ont déjà fait leur enquête avec des ambitions connues. Ensuite, une réflexion d'ensemble s'impose pour mieux définir les positions à adopter et les orientations à privilégier.*

C'est dans ce cadre d'investigation que des enquêtes ont été menées dans chaque regroupement, dont on retrouvera les rapports particuliers ici annexés.

Pour mener cette enquête, le comité école et société a dressé un questionnaire pouvant, le plus possible, convenir aux trois regroupements afin de pouvoir comparer les résultats entre les trois ordres d'enseignement. Il fallait aussi tenir compte de la négociation qui commençait pour le regroupement des cégeps. À peu de différence près, les mêmes questions ont été adressées à chacun des regroupements.

Il s'agissait d'une enquête de type « premier survol de la question » qui n'a pas le caractère d'un sondage scientifique, mais qui cherche à dégager un portrait de la situation. À partir des résultats, on pourrait ensuite effectuer des recherches plus approfondies sur certains problèmes identifiés.

Les syndicats ont été mis à contribution pour faire passer l'enquête auprès des enseignantes et des enseignants sélectionnés dans certains programmes seulement, là où on pratiquait un enseignement informatisé. La participation des syndicats a été généreuse et nous a fourni des résultats significatifs dans l'ensemble. Nous les en remercions.

## Les principales révélations de l'enquête

Nous voulons ici faire certaines comparaisons entre les trois regroupements selon les réponses fournies et la pertinence du sujet. Nous relevons huit thématiques à cette fin.

### Premier thème : L'intégration des TIC dans les établissements

Cette intégration devrait relever d'une politique existante et on doit savoir qui la prend en charge pour une mise en oeuvre.

Sur l'existence de la politique institutionnelle ( si celle-ci est connue) :

Cégep :	72 % :	aucune politique
Privé :	67 % :	aucune politique
Université :	65 % :	aucune politique

Soit que cette politique existe réellement, soit qu'elle n'est pas connue des personnes répondantes. Plusieurs n'ont pas répondu à la question. Certes, il y a méconnaissance. Il serait important de connaître la situation réelle et l'application qui en est faite.

Qui décide de l'intégration des TIC ? Dans les cégeps et les établissements d'enseignement privé, la responsabilité est assumée principalement par les départements et les programmes, ce qui correspond à l'organisation de l'enseignement et la nature des programmes à mettre en place par les enseignantes et les enseignants.

Une question très importante : est-ce que l'intégration des TIC relève d'une démarche laissée à l'initiative personnelle des enseignantes et des enseignants ?

Cégep : 87 %	Privé : 82 %	Université : 84 %
--------------	--------------	-------------------

Ces taux de réponse sont très révélateurs de la situation. Il faut toutefois les moduler avec les réponses données sur le travail en équipe. Les enseignantes et les enseignants acceptent volontairement de pratiquer l'intégration des TIC à leur enseignement ; il n'y aurait donc pas d'obligation formelle, si ce n'est une décision liée à un programme. La disposition de l'équipement et des logiciels payés par l'employeur est aussi à mettre en corrélation avec ce constat. Un rapport doit être établi avec l'estimation du surcroît de tâche qu'occasionne ce choix volontaire.

### Deuxième thème : Équipement fourni au travail

Il s'agit ici de connaître l'existence de postes de travail et de logiciels mis à la disposition des enseignantes et des enseignants, de savoir aussi s'il est suffisant.

Poste de travail :	Cégep : 72 %	Privé : 52 %	Université : 57 %
Payé par l'employeur :	Cégep : 94 %	Privé : 98 %	Université : 59 %
Suffisant :	Cégep : 42 %	Privé : 35 %	Université : 10 %

L'équipement est fourni et payé par les employeurs, ainsi que les logiciels. Mais celui-ci est jugé insuffisant en nombre ou bien inaccessible, car disponible dans des laboratoires communs ou bien sous contrainte d'horaire. L'existence de postes de travail dans les bureaux personnels ou les salles de professeurs dénote que l'employeur considère son utilité à l'enseignement et en préconise éventuellement l'usage pour l'intégration des TIC, même s'il n'en fait pas une obligation.

### Troisième thème : Formation reçue par les enseignantes et les enseignants

L'équipement existe, mais il nécessite une formation pour être bien utilisé aux fins de l'enseignement. Il faut aussi connaître si cette formation est jugée suffisante.

Formation disponible :	Cégeps : 70 %	Privé : 59 %	Université : 55 %
Formation suffisante :	Cégeps : 54 %	Privé : 45 %	Université : 67 %

Une formation spécialisée est une condition nécessaire pour l'intégration réussie des TIC à l'enseignement. Celle-ci devrait être payée par l'employeur. La formation reçue est jugée insuffisante par plusieurs pour des raisons qui demeurent inconnues.

La plupart des établissements universitaires offrent une formation appropriée à même leurs ressources professionnelles et matérielles. Dans les autres établissements, il s'agit de ressources techniques qui sont recrutées au sein du personnel de soutien ou bien contractuel ; elles sont aussi jugées insuffisantes (voir thème suivant).

### Quatrième thème : Assistance technique disponible

L'assistance technique est aussi nécessaire à l'intégration des TIC à l'enseignement; c'est un complément indispensable à l'équipement. Une assistance en technologie appliquée à l'enseignement serait très souhaitable pour la mise en forme de didacticiels ou de pages WEB.

Technicien disponible :	Cégep : 46 %	Privé : 73 %	Université : 76 %
Aide suffisante :	Cégep : 28 %		

### Cinquième thème : Usage de supports multimédia à l'enseignement

L'usage de multimédia est un révélateur d'une pratique d'intégration des TIC à l'enseignement et donne une idée de l'ampleur de cette intégration.

Logiciel et didacticiel :	Cégep : 79 %	Privé : 62 %	Université : 75 %
Page Web et cédérom :	Cégep : 62 %	Privé : 36 %	Université : 36 %
Courrier électronique :	Cégep : 71 %	Privé : 42 %	Université : 83 %

L'usage du courrier électronique prend beaucoup de place dans l'enseignement supérieur, ce qui doit augmenter le temps consacré à l'encadrement des étudiantes et des étudiants. La tâche d'enseignement s'en trouve certainement alourdie. Les habitudes créées par cet outil d'encadrement sont irréversibles et elles devraient être contrôlées pour éviter tout débordement de disponibilité des enseignantes et des enseignants.

### **Sixième thème : Travail en équipe pour l'intégration des TIC à l'enseignement**

L'intégration des TIC suppose un certain travail d'équipe entre collègues et avec des techniciens et technologues. C'est aussi une façon de mieux répartir les charges de travail supplémentaire liées à cette intégration. Travaille-t-on en équipe ?

Cégep : 50 réponses positives et 133 réponses négatives  
Privé : 23 réponses positives et 35 réponses négatives  
Université : 2 réponses positives et 17 réponses négatives

Ceci révèle que l'intégration des TIC à l'enseignement relève largement d'une initiative personnelle avec ou sans assistance technique.

### **Septième thème : Surcroît de travail ou de tâche des enseignantes et des enseignants**

Il s'agit d'une estimation faite par les personnes répondantes, qu'il faut mettre en rapport avec l'organisation spécifique du travail enseignant dans l'établissement ou les programmes. On ne peut strictement comparer les résultats entre les regroupements. Les charges de travail varient même entre les divers secteurs de l'enseignement collégial, tout comme les formats de cours. Pour l'enseignement privé, la question était posée en terme de charge annuelle. Pour les chargés de cours, il s'agissait d'une charge de cours de 45 heures. Dans tous les cas, on remarque un accroissement de la tâche et du temps de travail qui n'est pas rémunéré en sus. Rappelons qu'il s'agit d'un choix volontaire assumé par les enseignantes et les enseignants.

Cégep :  
moins de 50 hres : 70 ; entre 50 hres et 100 hres : 52 ; plus de 100 hres : 27

Dans les regroupements des universités et de l'enseignement privé, la question portait sur des fourchettes de pourcentage et sur deux modalités, à savoir la conception d'un cours et l'application du cours à l'enseignement.

Privé (conception) : 10 % - 20 % : 21 ; 21 % - 30 % : 15 ; 31 % - 40 % : 8  
Privé (application) : 10 % - 20 % : 30 ; 21 % - 30 % : 11 ; 31 % - 40 % : 1  
Université (conception) : 10 % - 20 % : 2 ; 21 % - 30 % : 2 ; 31 % - 40 % : 10  
Université (application) : 10 % - 20 % : 6 ; 21 % - 30 % : 3 ; 31 % - 40 % : 4

Sans chercher des valeurs moyennes, on constate qu'il y a surcharge de travail assumé par les enseignantes et les enseignants qui décident d'intégrer les TIC à leur enseignement. Il faudrait enquêter davantage pour obtenir des mesures plus exactes et circonstanciées.

## Huitième thème : Intérêt des étudiantes et des étudiants pour l'enseignement avec TIC

Il s'agit d'estimations faites par les enseignantes et les enseignants ou les responsables de programme, telles que perçues selon leur expérience.

Cégep :	très intéressé : 69	relativement intéressé : 77	peu intéressé : 7
Privé :	très intéressé : 33	relativement intéressé : 23	
Université :	très intéressé : 9	relativement intéressé : 10	

On constate que l'intérêt est très marqué, du moins selon la perception des enseignantes et des enseignants. Il faudrait confirmer cet intérêt en interrogeant les étudiantes et les étudiants eux-mêmes. L'intérêt commence au secondaire et se poursuit dans l'enseignement supérieur. On peut présumer qu'il ira en grandissant à l'avenir et que des habitudes seront créées pour renforcer une demande pour ce type d'enseignement à l'avenir.

### Remarques générales

L'enquête démontre que la plupart des craintes concernant les impacts de l'intégration des TIC à l'enseignement sont justifiées, comme l'indiquait le document *La profession enseignante face aux TIC*. Il reste à en mesurer les effets sur l'organisation du travail enseignant. L'intégration des TIC est déjà largement avancée et on constate qu'il s'agit d'un choix personnel des enseignantes et des enseignants, dans la plupart des cas. Le travail en équipe est peu développé dans cette opération, ce qui est contraire aux pratiques observées ailleurs.

Les étudiantes et les étudiants sont très intéressés par cette forme nouvelle d'enseignement, mais on sait par ailleurs qu'ils préfèrent encore l'enseignement fait en présence dans la classe, à cause de la richesse de la relation pédagogique personnalisée, ainsi que le révèlent plusieurs enquêtes. Il faut favoriser la mixité des approches pédagogiques afin d'optimiser les apprentissages et de réduire les risques d'abandon des études. Les étudiantes et les étudiants n'ont pas toute l'autonomie nécessaire ni la discipline exigée pour l'autoformation, ainsi que le révèlent plusieurs expériences documentées. Le succès de l'enseignement intégrant les TIC repose d'abord sur la qualité des contenus et sur la motivation des étudiantes et des étudiants, mais surtout sur la qualité de l'encadrement personnalisé.

La question de l'enseignement à distance est un aspect particulier de l'intégration des TIC à l'enseignement. Celui-ci est en étroite relation avec la commercialisation des services éducatifs sur le marché de la formation. Il pose plusieurs problèmes comme celui de la reconnaissance des diplômes, de l'accessibilité réelle aux études, de la segmentation des tâches pour le personnel enseignant, des droits d'auteurs. Heureusement au Québec, ce marché de l'enseignement à distance ne connaît pas l'expansion qu'il prend aux États-Unis ou dans d'autres pays industrialisés. Les établissements d'enseignement supérieur sont méfiants et veulent assurer un réel contrôle de cette marchandisation du savoir. Bien sûr, Télunq existe, tout comme [cegep@distance](mailto:cegep@distance), mais il s'agit là d'organismes marginaux dans la formation qui ne menacent pas l'enseignement supérieur conventionnel.

Enfin, comme le démontrent plusieurs études, les TIC ne sont qu'un outil dans la panoplie des instruments pédagogiques disponibles dans le prolongement des moyens audiovisuels. Il ne s'agira toujours que d'un média pour transmettre des contenus de formation, pour aider à l'apprentissage, nullement pour révolutionner les fins de l'éducation. La relation pédagogique dite « en présentiel », c'est-à-dire en contact direct en classe, restera privilégiée et déterminante.

En ce sens, la qualification des enseignantes et des enseignants reposera toujours sur une compétence disciplinaire dans l'ordre des savoirs acquis et à transmettre. La maîtrise des moyens relatifs aux TIC ne doit pas devenir une exigence primordiale pour exercer une carrière dans l'enseignement, ni une condition pour l'embauche. Aussi, il importe de lutter contre le sentiment de déqualification professionnelle qu'éprouvent certaines enseignantes et enseignants face à l'apparition des TIC dans la profession. Ces techniques nouvelles ne mettent pas en désuétude les expertises conventionnelles, ni l'expérience acquise longuement dans la pratique.

Par ailleurs, les enseignantes et les enseignants qui utilisent les TIC dans leur enseignement le font parce qu'ils croient que ces moyens servent à améliorer leur pratique pédagogique et apportent une innovation dans les apprentissages. Leur contribution à l'enseignement doit être reconnue, encouragée et bien rémunérée. Les choix de méthodes pédagogiques doivent demeurer dans le cadre de l'autonomie professionnelle reconnue. L'organisation du travail doit continuer de relever du collectif de travail, tel qu'établi dans les conventions collectives. À cet égard, l'intégration des TIC à l'enseignement doit être contrôlée afin d'éviter les disparités dans les tâches et la fragmentation des fonctions liées à l'enseignement.

## **Conclusion**

L'enquête que nous avons menée n'a pas révélé de catastrophe générale due au fait de l'intégration des TIC à l'enseignement. Certaines préoccupations demeurent toutefois : le surcroît de tâche consenti par les enseignantes et les enseignants qui pratiquent volontairement pour la plupart cette intégration des TIC ; la formation jugée insuffisante pour assurer cette intégration ; la carence relative aux équipements et aux logiciels et surtout le soutien technique déficient.

On peut considérer que le virage est pris dans ces changements de technologie éducative et qu'il serait inopportun d'y montrer une résistance farouche. Nous devons considérer que la formation des étudiantes et des étudiants comporte désormais un apprentissage de base concernant les TIC et l'informatique. Il nous appartient de le leur procurer. Les nouvelles générations étudiantes qui arriveront à l'enseignement collégial et universitaire seront de plus en plus familiarisées avec ces nouvelles technologies. Il nous appartient de leur en expliquer les possibilités et les limites pour la maîtrise des savoirs.

Le ministère de l'Éducation et les employeurs consacrent des investissements très coûteux à l'informatisation, en termes d'équipement et de réseaux. Ces choix activent la concurrence entre les établissements dans la quête aux clientes. Nous devons réclamer un droit de regard sur ces implantations, en créant des comités paritaires et en participant à l'élaboration des politiques d'établissement. Il en va de l'autonomie de la profession enseignante. Nous devons également sensibiliser le collectif enseignant aux effets et impacts de l'informatisation de l'enseignement en organisant des débats syndicaux sur toute cette question. Le renouvellement du corps enseignant ouvrira la porte à de jeunes enseignantes et enseignants qui, pour la plupart, posséderont une certaine maîtrise de l'informatique et des TIC. Il importe de les intégrer au milieu de l'enseignement en reconnaissant leurs compétences disciplinaires et les nouvelles habiletés qu'ils voudront mettre en oeuvre.



## Bibliographie

LA NOUVELLE ÉDUCATION, NTIC, transdisciplinarité et communautaire.  
Auteurs : Pierre-Léonard Harvey et Gilles Lemire ;  
Éditions : Presses de l'Université Laval et l'Harmattan, 1<sup>er</sup> trimestre 2001.

LES TIC AU CŒUR DES PÉDAGOGIES UNIVERSITAIRES,  
diversité des enjeux pédagogiques et administratifs.  
Auteurs : Thierry Karsenti et François Larose et autres collaborateurs.  
Édition : Presses de l'Université du Québec, 2<sup>e</sup> trimestre 2001.

LE CHOC DU NUMÉRIQUE, en sous titre : À l'aube d'une nouvelle civilisation,  
le triomphe des cyberprimitifs.  
Auteur : Hervé Fischer, professeur à Concordia University  
Éditeur : VLB, 4<sup>e</sup> trimestre 2001

BUT IT'S ONLY A TOOL ! The Politics of Technology and Education Reform  
Auteure: Marita Moll, éditrice  
Édition: Canadian Center for Policy Alternatives, 2001, 103 pages.

LES JEUNES QUÉBÉCOIS ET INTERNET : représentation, utilisation et appropriation.  
Auteurs : Christian-Marie Pons, Jacques Piette, Luc Giroux, Florence Millerand.  
Édition : Ministère de la Culture et des Communications, Gouvernement du Québec,  
mars 1999.

L' INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES DE L' INFORMATION ET DES COMMU-  
NICATIONS DANS LA PÉDAGOGIE COLLÉGIALE. État de la situation au printemps  
2000.  
Éditeur : Fédération des cégeps, octobre 2000.

POUR UNE PRISE EN MAIN DE L' ESSOR TECHNOLOGIQUE PAR LE MILIEU UNI-  
VERSITAIRE.  
Auteur : Fédération étudiante universitaire du Québec, octobre 2001.

LEARNING WITH TECHNOLOGY. Evidence that technology can, and does, support  
Learning.  
Auteur : James M. Marshall, San Diego State University, May 2002.

Plusieurs articles dans la revue Pédagogie collégiale :  
Dossier spécial in volume 15, no 4, pages 13 à 31, mai 2002.  
« Les TIC et leur incidence sur le développement des compétences et résolution de  
problème et en créativité », par Alice Manneh. Vol. 16, no 1, octobre 2002.  
« Le [cégep@distance](#), acteur méconnu du réseau collégial » par Sophie Dorais,  
in vol. 16, no 1. octobre 2002.

Adresse utile pour la documentation : Le portail PROF&TIC : <http://profetic.org/bulletin>.